



ONU CI

FOCUS UNPOL

N° 006

Le 14 Février 2014

Excellente participation de la Composante Police de l'ONU CI, à la « Conférence Internationale sur les victimes de la crise ivoirienne » tenue à Abidjan du 12 au 14 Février 2014.

Une Conférence Internationale sur "LA SITUATION DES VICTIMES DE LA CRISE IVOIRIENNE" a été organisée, à Abidjan, du 12 au 14/02/2014, à l'hôtel Belle Côte des 2 Plateaux, par l'Expert Indépendant sur la situation des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire, l'avocat sénégalais Me Doudou DIÈNE.



UNPOL Jean Claude NKURUNZIZA, assis à côté des experts internationaux

En effet, en collaboration avec la Commission Nationale des Droits de l'Homme de la Côte d'Ivoire, avec l'appui de l'ONU CI et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, les experts ont planché durant ces trois jours sur cette sérieuse question.

Ainsi, à l'occasion rencontre internationale, la Composante Police de l'ONU CI (**UNPOL**) a présenté la thématique:

"Prise en compte des réalités sexospécifiques dans le processus de réparation pour les victimes".

Par le biais du responsable du Pool Genre/Droits de l'Homme/ Protection de l'Enfant et des Personnes Vulnérables, en l'occurrence **UNPOL Jean Claude NKURUNZIZA**, spécialiste confirmé en la matière, la Composante, à la satisfaction générale des participants, a eu une participation honorable. En effet, ladite présentation a séduit plus d'un, dont l'expert indépendant lui, qui m'a pas manqué de manifester toute sa considération pour ce travail réalisé par UNPOL.

Organisée dans le cadre de la Justice transitionnelle en Côte d'Ivoire, et de la Réparation pour les victimes, cette conférence a vu la participation des hautes autorités de la République ivoirienne, de la Représentante Spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies en Côte d'Ivoire, Madame Aichatou MINDAOU DOU, de la division des Droits de l'homme de l'ONU CI, des experts nationaux et internationaux sur la question, des organisations de la société civile ainsi que des partis politiques et des victimes.

Quinze thématiques relatives à la justice transitionnelle, notamment la réparation des victimes, ont été présentées durant trois jours, par un panel d'experts nationaux et internationaux. Il ressort des exposés et des débats que les victimes doivent être au centre du processus. Avec la thématique "Prise en compte des réalités sexospécifiques dans le processus de réparation pour les victimes", les participants ont eu l'occasion de s'approprier les principes de Gender mainstreaming dans le domaine de la justice transitionnelle et de la réparation pour les victimes. Les hommes et les femmes vivant différemment les conflits, il est plus équitable de comprendre les contours des violences sexospécifiques, et de prendre en compte leur vécu, leurs besoins et attentes.

Il importe de souligner, que sans conteste, **UNPOL** assume un rôle transversal et déterminant dans le processus de justice transitionnelle et de réparation pour les victimes. En effet, la réparation, dans ce cadre est un processus à mettre en œuvre de façon holistique; et la réparation pleine et effective repose sur cinq piliers à savoir l'indemnisation, la restitution, la réhabilitation/réadaptation, la satisfaction et les garanties de non répétition. Si **UNPOL** n'intervient pas directement sur les deux premiers, en revanche, elle contribue pleinement aux trois autres. Les actions de la Composante Police en matière de réforme, de restructuration, de renforcement des capacités des forces de sécurité ivoiriennes, de protection et l'assistance quotidienne aux civils, plus particulièrement les personnes vulnérables et les victimes, sont directement ou indirectement des actes réparateurs, sous forme de réhabilitation/réadaptation, de satisfaction ou de garanties de non répétition.

Autant dire que lorsque **UNPOL** mène des actions en matière de réformes institutionnelles, dont la Réforme du Secteur de Sécurité, la recherche de la vérité (comme l'appui aux exhumations), de renforcement des capacités, de protection des civils, notamment des plus vulnérables, des enfants, des femmes et des victimes des violations graves des Droits de l'homme, elle contribue directement ou indirectement au processus de justice transitionnelle, notamment à la réparation pour les victimes. aux côtés structures la matière, Encore une fois, et il faut s'en féliciter, **UNPOL**, dans le cadre du mandat de l'ONU CI, continue de s'illustrer par l'excellence de ses prestations, ce qui est un motif légitime de fierté.



Jean C. NKURUNZIZA, en pleine séance de présentation



L'expert indépendant posant avec UNPOL Jean Claude NKURUNZIZA

